

Que chaque habitant de la rue puisse occuper la place qui lui convienne dans une société inclusive, juste et solidaire.

Explication des termes :

- **Que** = État de fait.
La vision présente la situation idéale réalisée.
- **Chaque** = tout individu, personnellement. Dans le respect et l'appréciation de sa singularité et de ses différences, sans discrimination d'aucune sorte.

- **Habitant de la rue** = personne vivant habituellement en rue. Personnes désaffiliées socialement.
Selon la définition établie par notre service, « *est sans-abri toute personne se trouvant dans un état de fragilité à plusieurs niveaux (personnel, psychique, relationnel, social, juridique, de santé, de logement, ...) qui rend difficile la mobilisation de ses ressources personnelles et des ressources de l'environnement. La multiplicité des problématiques auxquelles il est confronté se caractérise par l'absence de logement ou d'investissement de celui-ci. Peuvent être assimilés aux personnes sans-abri les habitants de la rue, c'est-à-dire les personnes qui disposent d'un logement mais qui confrontés à l'état de fragilité décrit ci-dessus investissent la rue comme lieu de vie et comme lieu d'apprentissage.* ».

Cette définition englobe toutes les catégories Ethos, mais met l'accent sur les ruptures de liens plus que sur le logement.

Elle englobe toutes les personnes qui investissent la rue comme un lieu de vie, à temps plein ou à temps partiel, de jour et/ou de nuit.

Ce terme désigne les personnes avec lesquelles nous travaillons autrement que par la négative (les SANS abri, les SANS domicile fixe, les SANS papiers, ...) en mettant en lumière le lieu de leur (sur)vie, la rue, qu'il convient de leur permettre d'investir en ayant le courage d'accepter leur présence et le courage de les regarder droit dans les yeux.

La désignation des personnes avec lesquelles nous travaillons par un terme positif permet également de mettre en valeur leurs capacités et leurs ressources pour survivre, penser, prendre des décisions, ... sans qu'elles ne soient vues sous l'angle des déviances ou des nuisances.

En outre, ce terme a été inventé et diffusé par DIOGENES, ce qui en fait une sorte de « label », de cachet... à préserver et à expliquer.

- **Puisse** = être en capacité de... être en mesure de...
Ce qui signifie, d'une part, que la personne ait été renforcée dans sa dignité, dans son estime d'elle-même, dans son autonomie, dans ses forces, dans la mobilisation de ses ressources, dans son émancipation et sa réhabilitation sociale et, d'autre part, que la société ait mis en place les conditions et règles permettant à chacun d'occuper sa place en adaptant ses politiques publiques, ses institutions, ses pratiques.
L'ajout de ce terme permet d'insister sur les effets de notre travail dans deux directions : l'habitant de la rue et la société. La situation idéale réalisée par la vision devient, entre

autres, le résultat de notre travail, de notre engagement. Loin de l'acceptation et du fatalisme.

Le fait de « pouvoir » occuper une place permet également de tenir compte des personnes qui sont à ce point coupées d'elles-mêmes et des autres qu'elles en viennent à « préférer » à un moment donné de leur vie de ne plus occuper une place particulière et choisie, de désinvestir le social.

- **Occuper** = prendre pleinement possession de la position dans laquelle on se trouve. S'y retrouver, s'y déployer, s'y épanouir, y rayonner.
- **La (une) place** = la position et le lieu physique.
En termes de position, avoir une place dans la société signifie être en relation avec d'autres personnes (familles, amis, pairs, passants, voisins, ...) et avec les ressources de l'environnement (institutions, police, services publics et privés, ...) Cela renvoie à notre mission de reconstruction de liens sociaux et au travail que nous effectuons avec le contexte. La position telle que nous l'entendons implique aussi l'idée de participation, d'implication, d'occupation (travail, loisir, ...)
En termes de lieu physique, avoir une place dans la société signifie se trouver quelque part (en rue, dans son propre logement, dans un habitat solidaire, dans un squat, ...)
- **Qui lui convienne** = la bonne et juste place aux yeux de la personne concernée. Une place appréciée, choisie et voulue par cette dernière.
Cette « bonne et juste place » est différente pour chacun, varie d'une personne à l'autre. Ce qui suppose de respecter la liberté individuelle et de respecter la liberté de choix des personnes. Cela suppose également de prendre en compte la singularité de chacun, d'accepter et d'apprécier sa différence avec respect et tolérance.
- **Dans** = Faire partie de (sans discrimination d'aucune sorte)
Idée d'une inclusion sociale forte (qui soit plus qu'une intégration).
- **Une société** = groupe d'individus en relation les uns aux autres.
Notion de « vivre ensemble », de coexistence en bonne harmonie.
Être membre de la société implique d'être citoyen à part entière, avec des devoirs à remplir et des droits dont on doit pouvoir jouir effectivement.
Il s'agit également de tenir compte de la reconstruction des liens entre l'habitant de la rue et ses proches (familles, amis, voisins, ...)
- **Inclusive** = qui inclut, qui « fait une place », dans le respect des sensibilités de chacun.
L'ensemble du tissu social est concerné. Chaque citoyen, chaque secteur d'activités, chaque niveau de pouvoir est responsable de la qualité du regard, de l'accueil et du soutien qu'il réserve aux individus et groupes d'individus (et aux plus fragiles d'entre eux en particulier).
La notion d'inclusivité renvoie à une conception de la citoyenneté qui agit pour la défense des intérêts des minorités, dans une posture de non-jugement et d'ouverture d'esprit, en vue de développer une coexistence harmonieuse entre tous.
- **Juste** = équité dans le traitement de chaque citoyen.

Une société mettant en place les conditions, les politiques et services publics, permettant à chacun de mener une vie digne et décente. Une société faisant une réalité de l'égalité des droits et de l'égalité des chances.

- **Solidaire** = protection des personnes les plus vulnérables grâce à des mécanismes de protection sociale efficaces.

Une société bienveillante et bienfaisante mettant en place un système de répartitions permettant à chacun de conserver droits et bien-être tout au long de son parcours de vie. En matière d'accès aux droits, nous défendons l'application de 3 principes de base : universalité (les droits s'impose indépendamment des situations administrative), individualisation et automatisation.